

De plus, à la fin de mai 1997, le montant total des subventions versées à 11 pays arabes et africains dans le cadre du Fonds atteignait 186 millions de dollars canadiens. Le montant des prêts avec participation au capital s'établissait à 182 millions de dollars canadiens et celui des prêts et des subventions administrées pour le compte du gouvernement atteignait 2,2 milliards de dollars canadiens.

L'échéance des prêts consentis dans le cadre du Fonds varie de 10 à 25 ans, selon le pays bénéficiaire et la nature du projet financé, et un différé d'amortissement de 3 à 10 ans est prévu. Les taux d'intérêt, qui comprennent des frais de 0,5 %, se situent entre 2 et 6 %.

Les modalités de chaque opération de prêt sont établies par le conseil d'administration. Des conditions plus avantageuses sont accordées pour les projets d'infrastructure et de développement rural; les conditions sont moins avantageuses pour les projets liés aux secteurs de l'industrie et du tourisme. En règle générale, les prêts sont consentis pour de grands projets d'infrastructure, tandis que les subventions sont accordées pour des projets sociaux. Le Fonds ne finance pas des programmes.

Les prêts sont accordés à un gouvernement, à une compagnie ou à un organisme public avec la garantie du gouvernement d'Abou Dhabi. Les achats sont assujettis aux procédures internationales d'appel d'offres.

Les responsables du Fonds consultent régulièrement ceux des autres fonds de développement arabes tels que le Fonds koweïtien pour le développement, le Fonds saoudien pour le développement et le Fonds arabe pour le développement. Des responsables du Fonds d'Abou Dhabi font aussi partie du groupe de coordination des organismes arabes de développement national et régional.

Les pays qui veulent obtenir de l'aide doivent faire parvenir leur demande directement au directeur général du Fonds. Après avoir évalué la viabilité économique et technique d'un projet, les responsables du Fonds soumettent leurs recommandations à l'approbation du comité de direction.

Le Fonds d'Abou Dhabi dispose d'un capital d'apport d'environ 581 millions de dollars US. Il n'y a pas de programme de prêt annuel. Suivant l'acte constitutif du Fonds, on ne peut consacrer plus de 10 % de ce capital à un seul projet et on ne peut pas non plus financer plus de la moitié du coût total d'un projet.

Les responsables du Fonds d'Abou Dhabi ont collaboré avec l'ACDI dans le passé. Ils concluent aussi des accords de